REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 5 OCT. 2016
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Séance du **29 septembre 2016**

Compte rendu affiché le **06 octobre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **23 septembre 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Stéphane GOMEZ, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN, Christine JACOB à Antoinette ATTO, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

16.09.0610
Attribution d'une subvention à l'APSEL (Association pour la Permanence de Soins dans l'Est Lyonnais) gestionnaire de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL)

RAPPORT DE MONSIEUR MARGUE

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2007, la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais propose des soins en médecine générale le soir, le week-end et les jours fériés. Les horaires de garde proposées sont les suivantes : le soir de la semaine de 20 h à minuit, le samedi de 12 h à 18 h et de 18 h à minuit ; le dimanche, férié et jour de pont de 8 h à 16 h et de 16 h à minuit. Les médecins généralistes des villes impliquées financièrement se partagent les gardes.

Cette offre a pour but de résorber l'absence de soins sur le territoire vaudais dans ces créneaux horaires mais aussi de désengorger les urgences des hôpitaux. Elle est gérée par l'APSEL, association loi 1901.

La MMGEL en 2015 constate un taux de fréquentation en augmentation, les médecins font état de cas d'influence réguliers soit une vingtaine de patients en soirée, et dans ce cas, ils font appel aux médecins d'astreinte notamment pendant le week-end afin qu'ils puissent venir en renfort. En 2015 1 496 patients vaudais ont fréquenté la MMGEL sur un total de 9 683 patients reçus, soit 15,45 % de la population reçue. La ville de Vaulx-en-Velin se trouve en 3ème position en termes de fréquentation derrière Décines (30,33 %,) et Meyzieu (16,01 %).

Fin 2015, le choix d'aménagement dans des locaux neufs pour la MMGEL a été fait. L'ancienne maison était en effet trop petite et trop vétuste elle offrait un accueil peu convenable aux patients qui, parfois, étaient contraints d'attendre dehors faute de places. Le nouveau local au 18, rue de la république à Décines, est aux normes « accès handicapé », il est au rez-de-chaussée et propose une superficie de 100 m².

En 2015, la ville de Vaulx-en-Velin avait entamé un travail de concertation avec la MMGEL afin de favoriser leur implantation sur le territoire vaudais, et de favoriser la venue d'une offre de soins qui manque à ce jour et plus particulièrement au sud de la commune. Plusieurs propositions ont été faites à l'association gestionnaire APSEL par les élus tenant compte de leurs priorités, malheureusement aucune n'a aboutie.

Les villes concernées par le financement de la MMGEL sont : Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Bron, Chassieu, Genas, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Jonage, Jons, Pusignan, Rillieux-la-Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint-Priest, Villeurbanne, toutes participent à présent aux frais de fonctionnement (fluides, loyers etc.), les communes ayant un taux de fréquentation inférieurs à 500 patients participent à hauteur de 250 € (tarif forfaitaire).

Les clefs de répartition relatives au calcul du montant de la subvention de la ville de Vaulx-en-Velin sont les suivantes :

- pour la ville de Vaulx-en-Velin, la subvention sollicitée est de 20,15% du montant réparti aux communes hors forfait au prorata de la fréquentation (1 496 patients / total 7 424 patients reçus), 5 communes ont participé au forfait pour le fonctionnement en 2015 : ainsi le montant qui concerne le fonctionnement de la MMGEL :

- 22 500 € qui concerne les frais de fonctionnement pour l'ensemble des communes, la quote-part pour Vaulx-en-Velin étant : **4 282 €**

- 12 500 € l'aménagement dans les nouveaux locaux pour l'ensemble des communes, quote-part pour Vaulx-en-Velin : **2 519 €**

Afin de permettre la poursuite du projet de la MMGEL et l'accueil de patients vaudais en soirées, week-ends et jours fériés, je vous propose :

➢ D'attribuer la somme de : **4 282 €** pour son fonctionnement et de verser à titre exceptionnel la somme de **2 519 €** pour les frais liés à leur installation dans les nouveaux locaux, soit un montant global de **6 801 €** (en accord avec les autres villes qui financent elles aussi ce surcoût lié à la nouvelle installation) ;

➢ De dire que les crédits sont prévus au budget 2016 crédits réservés, ligne 6514.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Attribue la somme de : **4 282 €** pour son fonctionnement et de verser à titre exceptionnel la somme de **2 519 €** pour les frais liés à leur installation dans les nouveaux locaux, soit un montant global de **6 801 €** (en accord avec les autres villes qui financent elles aussi ce surcoût lié à la nouvelle installation) ;

➢ Dit que les crédits sont prévus au budget 2016 crédits réservés, ligne 6514.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY